



Commune de
Val-de-Travers

Chancellerie communale

Le Conseil communal

Téléphone 032 886 43 00

Tél. direct 032 886 43 90

Télécopie 032 862 03 25

Courriel Chancellerie.VDT@ne.ch

**Aux membres du Conseil
général de Val-de-Travers**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous convoquer à la prochaine séance extraordinaire du Conseil général de Val-de-Travers, fixée au

lundi 30 mars 2009, à 20h00, au Collège de Buttes (hall de liaison)

avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel
2. Correspondance
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2009
4. Nomination d'un secrétaire-suppléant au Bureau du Conseil général, suite à la démission de M. Alain Tüller
5. Nomination d'un membre à la commission de gestion et des finances suite à la démission de M. Alain Tüller
6. Règlement sur l'affermage des terres et domaines agricoles communaux
7. Règlement sur la police du feu et la défense incendie
8. Cession du bien-fonds 2792 du cadastre de Travers au domaine public communal
9. Nom à donner aux habitants de la commune de Val-de-Travers
10. Subventionnement des soins dentaires s'appliquant aux enfants en âge de fréquenter l'école enfantine et la scolarité obligatoire
11. Affectation de l'aide cantonale à la fusion
12. Motions et propositions
 - a) Motion du Groupe socialiste "Pour une valorisation du 24 février comme date historique"
13. Communications du Conseil communal
14. Interpellations et questions

Dans l'attente de cette prochaine séance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, l'assurance de notre parfaite considération.

Val-de-Travers, le 13 mars 2009

CONSEIL COMMUNAL

Annexes: - Procès-verbal de la séance du 16 février 2009

- Rapports et arrêtés relatifs aux points 6 à 11
- Motion relative au point 12a
- Règlement général
- Annuaire (état au 13 mars)